

DIJON MÉTROPOLE



NOUS, Président de Dijon Métropole,

DÉCLASSEMENT DE VOIRIE MÉTROPOLITAINE

OUGES

ZAC PARC D'ACTIVITÉS BEAUREGARD

ENQUÊTE PUBLIQUE

VU :

- 1° L'arrêté du 11 septembre 2024 n° ARR_20240221 par lequel Monsieur le Président de la Métropole a défini les modalités de la présente enquête publique.
- 2° Considérant que Monsieur le commissaire-enquêteur ne pourra pas recevoir les observations du public le mercredi 16 octobre comme mentionné dans l'arrêté du 11 septembre 2024 n°ARR_20240221.

ARRÊTONS :

- ARTICLE 1** L'arrêté du 11 septembre 2024 n° ARR_20240221 est modifié concernant la seconde date de réception du public par Monsieur le commissaire-enquêteur.
Ainsi, il recevra les observations du public sur ce projet non pas le mercredi 16 octobre 2024 de 14 h 30 à 17 h 30, mais le jeudi 17 octobre 2024 de 14 h 30 à 17 h 30 à Dijon Métropole - 40 avenue du Drapeau - 21000 DIJON.
- ARTICLE 2** la durée d'enquête publique est donc prolongée d'un jour, soit jusqu'au 17 octobre 2024.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté est déposé en Préfecture de la Côte d'Or, affiché à Dijon métropole – 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON, à la mairie d'Ouges – 2 rue de Dijon – 21600 OUGES et publié sur le site internet de Dijon Métropole jusqu'au 17 octobre 2024.
Cette formalité en sera justifiée par un certificat établi par Dijon métropole et la commune d'Ouges.
- ARTICLE 4** Un avis au public l'informant de la présente modification sera publié dans deux journaux locaux le 08 octobre 2024
- ARTICLE 5** Le reste des modalités de l'arrêté du 11 septembre 2024 n°ARR_20240221 reste inchangé.